Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 040-264003070-20241218-60_2024-DE

Département des Landes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de TARNOS
13 Chemin Tichené

Tél : 05 59 64 88 22

DELIBERATION
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 60/2024

Date de convocation : 11 décembre 2024

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHE Maïté et ORDUNA Aurélie ; messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.
Excusés : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, NOGARO Isabelle et TROISVALLETS Cécile ; messieurs ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.
Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe EHPAD – EPRD 2024 : décision modificative n°5

Monsieur le Président propose de procéder aux ajustements budgétaires habituels en fin d'année (inscription des recettes de l'accueil temporaire notamment) :

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL			
Charges			
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante			
N° de compte	Libellé	Section	Montants
60628	Autres fournitures non stockées	Hébergement	600,00 €
6063	Alimentation		8 000,00 €
6068	Autres achats non stockés		500,00 €
Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel			
6218	Autres personnels extérieurs	Soins	686,13 €
		Hébergement	4 000,00 €
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	Hébergement	800,00 €
64115	Supplément familial de traitement (SFT)	Hébergement	2 000,00 €
641185	Majoration horaire pour travail de nuit	Hébergement	1 085,00 €
		Dépendance	465,00 €
64151	Rémunération principale personnel non titulaire	Hébergement	5 065,00 €
		Dépendance	4 935,00 €
641582	Complément de traitement indiciaire (Ségur) personnel de remplacement	Hébergement	1 050,00 €
		Dépendance	450,00 €
641585	Majoration horaire pour travail de nuit	Hébergement	500,00 €
641588	SFT personnel de remplacement	Hébergement	1 400,00 €
		Dépendance	600,00 €
6417	Apprentie	Dépendance	550,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 040-264003070-20241218-60_2024-DE

Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure			
61558	Réparations	Hébergement	1 000,00 €
		TOTAL	**+ 33 686,13 €**
Produits			
Groupe 1 : produits de la tarification			
N° de compte	Libellé	Section	Montants
7353511	Produits à la charge de l'usager Accueil temporaire – Part afférente à l'hébergement	Hébergement	26 000,00 €
7353512	Produits à la charge de l'usager Accueil temporaire – Part afférente à la dépendance	Dépendance	7 000,00 €
Groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables			
7815	Reprises sur provision d'exploitation	Soins	686,13 €
		TOTAL	**+ 33 686,13 €**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 8

pour : 8 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 19 décembre 2024

Le Président du C.C.A.S,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 40220 TARNOS

Marc MABILLET

Publié sur le site internet Ville/CCAS, le 20 DEC. 2024